

Paris, le 14 janvier 2011

## **Vivendi : Fin du contentieux en Pologne.**

### **Le Groupe a reçu 1,254 milliard d'euros et met un terme à tous ses différends dans les télécommunications en Pologne.**

Vivendi a reçu aujourd'hui 1,254 milliard d'euros et met un terme à tous ses différends dans les télécommunications en Pologne, conformément à l'accord signé le 15 décembre 2010 avec Deutsche Telekom, M. Solorz-Zak (l'actionnaire majoritaire d'Elektrim) et les créanciers d'Elektrim, dont l'Etat polonais et les porteurs d'obligations Elektrim.

Cet accord éteint l'ensemble des litiges liés à la détention du capital de PTC, l'opérateur de téléphonie mobile polonais.

Commentant cet accord le Président du Directoire de Vivendi, Jean-Bernard Lévy a déclaré : « *Je suis très satisfait de cette conclusion qui va dans l'intérêt de nos actionnaires. Je tiens à féliciter les équipes de Vivendi et à rendre hommage à l'esprit de conciliation des dirigeants de Deutsche Telekom et d'Elektrim. Leur travail commun a permis de mettre un terme à un contentieux qui durait depuis près de dix ans.* »

Vivendi rappelle que la valeur des titres PTC avait été mise à zéro dans ses comptes 2006.

#### **A propos de Vivendi**

***Vivendi est au cœur des univers des contenus, des plates-formes et des réseaux interactifs.***

***Vivendi rassemble le numéro un mondial des jeux vidéo (Activision Blizzard), le numéro un mondial de la musique (Universal Music Group), le numéro un français des télécoms alternatifs (SFR), le numéro un marocain des télécoms (Groupe Maroc Telecom), le numéro un brésilien des télécoms alternatifs (GVT) et le numéro un français de la télévision payante (Groupe Canal+).***

***En 2009, Vivendi a réalisé un chiffre d'affaires de 27,1 milliards d'euros et un résultat net ajusté de 2,6 milliards d'euros. Présent dans 77 pays, il compte environ 49 000 collaborateurs.***

***[www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)***

#### **Avertissement important**

*Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux projets de Vivendi. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, et notamment les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site ([www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion.*

*ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.*